

Procès-Verbal

Séance du vingt trois Octobre deux mil vingt trois

L'an deux mil vingt trois et le vingt trois Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno (arrivé à 18h27), CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, VASICEK Monique à M. DE ROLLAND DALON Jacques, M. VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal

Excusé(s) : M. MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire : 31
- Présents : 25

Date de la convocation : 16/10/2023

Date d'affichage : 16/10/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 25/10/2023

et publication ou notification

du : 25/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2023035 - Exonération des associations de la participation aux frais de fonctionnement du Gymnase

CDC2023036 - L'arbre Poète - Subvention à l'AEP de Couy

CDC2023037 - Noël des employés

CDC2023038 - Aide alimentaire - Tarifs des denrées spécifiques

CDC2023039 - Plan de gestion local UNESCO " Chemins de St Jacques de Compostelle en France "

M. DEBONO ayant souhaité une modification de ses propos retranscrit sur le procès-verbal du 18/09/2023, il est demandé à l'assemblée si personne n'a d'objection à ce changement, M. AUCLERC précise que le mot opposition a bien été prononcé, Mme VERNEAU interroge sur l'utilité de cette modification. M. DEBONO indique qu'il souhaite une relation apaisée et plus ouverte.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 18/09/2023 est adopté à l'unanimité avec les modifications apportées par M. DEBONO.

M. de CHOULOT demande à mettre à l'ordre du jour la proposition tarifaire relative à l'intervention de la SAFER, il lui est répondu que les informations sont arrivées trop tardivement. La proposition sera étudiée le 11/12/2023.

Il indique qu'il va adhérer au niveau communal, sans la CDC.

M. AUCLERC demande ce que propose la SAFER pour les chemins ruraux. Réponse : un inventaire.

CDC2023035 – Exonération des associations de la participation aux frais de fonctionnement du Gymnase

M. Le Président indique que suite à la crise sanitaire induite par la COVID, la participation des associations n'est plus demandée depuis 2020. Il explique également que des menus travaux sont effectués par les bénévoles des associations (réparations des portes fracturées, installation des dévidoirs...)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer les associations de cette charge jusqu'à la fin du présent mandat.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2023036 – L'arbre Poète - Subvention à l'AEP de Couy

Suite à l'exposé de M. Le Président, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention à hauteur de 1300€ pour avoir porté au nom de la Communauté de Communes le projet culturel « L'arbre Poète ».

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Arrivée de M. CHAPELIER à 18h27

CDC2023037 – Noël des employés

Monsieur Le Président propose de renouveler l'achat de cartes cadeaux pour offrir aux employés à l'occasion de Noël 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'achat de cartes cadeaux pour un montant de 80,00 € par employé.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2023038 – Aide alimentaire - Tarifs des denrées spécifiques

M. Le Président explique que la banque alimentaire de Bourges propose occasionnellement la possibilité d'achat, pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, des denrées spécifiques, en supplément du colis, mais dont le montant est différent du tarif du colis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, que les tarifs des produits exceptionnels soient annexés sur les tarifs fixés par la banque alimentaire et que ces produits fassent l'objet d'un encaissement en régie au même titre que la participation demandée aux bénéficiaires pour les colis.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Mme BLANCHÉ CHEVALIER demande combien va coûter, à la Communauté de communes, le plan de gestion pour lequel le conseil doit délibérer, M. Le Président lui indique qu'il n'a pas été question de payer quoi que soit et Mme MENARD confirme que jusqu'à présent, la commune d'Argenvières, auparavant concernée, n'a jamais eu à payer.

CDC2023039 – Plan de gestion local UNESCO " Chemins de St jacques de Compostelle en France "

***Vu** la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;*

***Vu** les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;*

***Vu** la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;*

***Vu** la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;*

***Vu** la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1^{er} octobre 2020 de se mettre en conformité avec la loi 2016-925 en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;*

***Vu** le Plan de gestion interrégional du bien culturel « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » visé en annexe à l'élaboration duquel la collectivité a été invitée à participer et qui est coordonné par l'Agence Française des Chemins de Compostelle, contenant les orientations générales de conservation et de mise en valeur du bien dans son ensemble pour la période 2023-2027 ;*

***Vu** la charte de gestion visée en annexe, entre l'Etat et l'Agence Française des Chemins de Compostelle chargée d'assurer la coordination du bien culturel, de représenter les intérêts des propriétaires et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion nécessitant, dans l'esprit de la convention du patrimoine mondial, le concours de chaque propriétaire ou gestionnaire.*

***Vu** la délibération du Conseil Municipal de La Charité-Sur-Loire en date du 25 septembre 2023 approuvant le cahier de gestion local de la composante 868-004 « Eglise Notre-Dame de La Charité » dont la commune est propriétaire, contenant l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale et le plan d'action l'accompagnant pour la période 2023-2027.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (28 Pour et 1 abstention M. DE LEO)

- Prend connaissance du plan de gestion interrégional et sa charte de gestion auquel s'adosse le cahier de gestion local de la composante approuvé par la délibération sus visée.

- N'émet aucune objection quant à l'adoption de ce plan de gestion.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

Questions diverses :

Arbre poète :

La manifestation de la Ronde des familles n'ayant pu avoir lieu à la date prévue et Mme MARTY étant déjà retenue sur la date suivante, la représentation « l'arbre poète » sur la commune d'Argenvières est repoussée au 29 juin 2024.

DIA :

La liste est distribuée à tous les conseillers

Pays Loire Val D'Aubois :

- OPAH : Pour ce projet intercommunautaire, il est difficile de trouver un animateur, d'où, la décision d'une gestion en régie : en agent sera embauché pour une période de 3 ans. Ce projet sera voté au prochain conseil syndical.
- EPIC : « Pays d'art et d'histoire », Mme COQUELUT a été embauchée avec une définition précise du plan d'action. De plus, un agent de cette structure sera prochainement en congé maternité il est prévu de le remplacer.

Planification des Energies Renouvelables / Loi d'accélération :

Il s'agit de faire remonter les possibilités d'installations photovoltaïques

M. de CHOULOT explique que si les parcelles sont définies et proposées à la région dans le cadre du dispositif de la loi APER alors le processus d'instruction des futurs projets se fera sans modification du PLUi. Les Objectifs seront définis par Région.

M. DEBONO indique qu'il a posé la question en préfecture de savoir, plutôt que de définir des zones pourquoi ne pas mettre toute la commune à l'exception des zones construites et autres. M. de CHOULOT répond qu'il a posé la même question et que la réponse donnée est négative : il faut arriver à flécher les zones pour pouvoir les indiquer aux opérateurs.

M. BOLNOT ajoute que cela permettra d'anticiper et de programmer les points de raccordements longterms à l'avance plutôt que de subir.

Cette démarche ne génère pas d'obligations particulières, mais permet de ne pas bloquer des zones qui pourraient être comprises dans de futurs projets.

La démarche des communes :

- 1 – Concertation au niveau communal
- 2 – Délibération du conseil municipal
- 3 – Débat en Communauté de communes
- 4 – Transfert en Préfecture par la CDC

Les réseaux de communications :

Quelques territoires sont encore en souffrance. Merci de faire remonter vos zones blanches en CDC.

Tous les dossiers sont importants même s'ils sont en cours.

Banque Alimentaire :

2 conventions ont été signées dont une pour le logiciel

Achat d'un congélateur (467,90 €) qui sera livré dans la semaine, car l'ancien était n'était pas réparable.

Indicateurs entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre : 71 foyers soit 143 bénéficiaires.

Un nombre de bénéficiaires toujours en augmentation.

Les livraisons à domicile sont à surveiller afin d'éviter les abus.

La collecte aura lieu les 24 et 25 novembre 2023 les plannings sont à disposition.

M. de LÉO demande à ce que les correspondants soient informés des fins de droit des bénéficiaires pour lesquels ils livrent les colis. Mme BLANCHÉ CHEVALIER indique qu'elle envoie la liste des bénéficiaires à livrer chaque mardi qui précède la distribution.

Digues de Loire :

Simulation des coûts sur 44 000,00€ pour la CDC. Soit 8€ de moyenne par habitant.

Villages d'avenir :

Reçu en mairie. La date butoir du 15/10 est repoussée au 30/10. Seule 2 communes ont la fonction de centralité mais on peut regrouper plusieurs communes pour financer un chef de projet. Plus les communes se regroupent et plus il y a un intérêt à ce qu'il nous soit fourni du personnel en ingénierie.

PLVA :

Cpte rendu du conseil syndical du 14/06 à envoyer.

SIAEP :

Facturation par la Saur pour le SPANC : une réunion est prévue à Jalognes le 24/10/2023.

Contrat de territoire :

Il sera délibéré au prochain conseil.

Economie Sociale et Solidaire ESS :

Mission du PLVA, une simulation de reste à charge pour les CDC est de 2500,00€ soutien administratif pour les associations.

SAFER :

Intervention de Mme BOISSIERE plusieurs services sont proposés, les devis ont été envoyés.

L'intérêt est de mutualiser car les communes ont les mêmes besoins.

Biens présumés sans maître ; support à la stratégie foncière (la SAFER se charge du conseil juridique) ; outil vigifoncier (mutation avec les prix de vente); chemins.

Fibre :

Voir annexe 1 rédigée par M. DEBONO jointe au procès-verbal.

Barrage de Castor

Nombre de castor important ; problème de régulation responsable de la mortalité des poissons à cause des barrages.

SIRVAA :

A Groises : Intervention du SIRVAA pour les castors avec la police de l'environnement. Peu de solutions d'autant que les castors sont protégés depuis 1908.

Le Président du SIRVAA semble prêt à demander une dérogation pour endiguer le problème.

Maison de Santé :

Mme VERNEAU demande où en est la recherche du personnel de santé susceptible de venir s'installer à la maison de santé.

M. DOUSSET indique que l'installation prochaine d'un dentiste est en bonne voie et que celui-ci règle actuellement les aspects techniques de l'installation des fauteuils et du traitement des eaux dentaire.

Une psychomotricienne et une réflexologue s'installeront dans un cabinet qu'il est possible de scinder.

Le médecin salarié au contraire ne pourra pas s'installer chez nous. Mais on cherche encore

Ronde des Familles :

Mme MENARD remercie M. POLICARD et M. MAZABRAS pour leur implication dans la ronde des familles.

L'AEP de Couy arrêtera la gestion de la Ronde des familles l'an prochain. M. POLICARD indique qu'il veut bien aider pour la gestion administrative, mais qu'il faut que la charge de travail redescende sur la CDC.
Budget : Environ 500 à 600€.

Voir si une commune veut bien se dévouer pour accepter d'organiser cette manifestation sur son territoire.

Bulle jeunesse :

Commission petite enfance le 14 novembre à Charentonnay à 18h00, dans le cadre des actions un temps de travail pour proposer plusieurs projets de territoire dans l'objectif d'aboutir à un projet communautaire sur le PLVA.

-un projet de coopération international en lien avec le projet de la CDC de Nérondes création d'un partenariat avec le Bénin

- Un projet de territoire autour de la pratique sportive et de découverte culturelle à destination du public 16-25 ans et des habitants du PLVA.

Mois sans tabac :

Une infirmière de santé publique propose une intervention auprès des bénéficiaires de la banque alimentaire les 20 et 21 novembre en partenariat avec l'APLÉAT (associations de santé et de solidarité).

Prochain conseil communautaire suivi du repas :

Le 11 décembre 2023 à Précy.

Séance levée à: 20:00

En CDC, le 25/10/2023

Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire,
M. POLICARD Philippe



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Philippe Policard, written over a faint, illegible stamp.